

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 DECEMBRE 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00502

**TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES - ADMISSIONS EN NON VALEUR ET
CREANCES ETEINTES - BUDGETS PRINCIPAL ET TRANSPORTS**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 25 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 104

Nombre de pouvoirs : 18

Nombre de voix : 122

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, Mme Jennifer BONJOUR, M. Vincent BONY,
M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON, M. Olivier BROUILLOUX,
Mme Laurence BUSSIÈRE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Patricia CORTEY,
Mme Joëlle COUSIN, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL,
M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE,
M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS,
M. André FRIEDENBERG, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON,
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD,
Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH,
M. Bernard LAGET, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, M. Yves LECOCQ,
Mme Eliane LEGROS, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, Mme Babette LUYA,
M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,
Mme Stéphanie MOREAU, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
Mme Djida OUCHAOUA, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT,
M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN,
M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
Mme Christiane RIVIERE, Mme Annick ROATTINO, M. Jean-Louis ROUSSET,
Mme Christine ROLIX, Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Lionel SAUGUES,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE,

Le 12 décembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160920-D20160050210-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161212

M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, Mme Sylvie THIZY, M. Gilles THIZY, Mme Lucie THOMAS, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Maurice VINCENT, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Jean-Michel PAUZE,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
Mme Catherine CHAPRON donne pouvoir à M. Joseph SOTTON,
Mme Suzanne CHAZELLE donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Rémy GUYOT,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALLO,
M. Julien LUYA donne pouvoir à Mme Babette LUYA,
Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,
M. Marc ROSIER donne pouvoir à Mme Annick ROATTINO,
M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Eliane LEGROS,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

Membres titulaires absents excusés :

M. Michel BEAL, Mme Hélène BRUYERE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO,
M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Pascale MARRON,
Mme Brigitte MASSON, M. Florent PIGEON, Mme Joelle RICARD

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBÈNE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 DECEMBRE 2016

TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES - ADMISSIONS EN NON VALEUR ET CREANCES ETEINTES - BUDGETS PRINCIPAL ET TRANSPORTS

Le Trésorier Principal Municipal nous a transmis l'état des créances irrécouvrables du Budget Principal et du Budget des Transports. Toutes les voies d'exécution ayant été épuisées, sans pour autant aboutir au recouvrement de ces créances, le Trésorier sollicite :

- d'une part, l'admission en non-valeur des créances pour lesquelles aucune action de recouvrement n'est possible en raison de l'insolvabilité des débiteurs ou de leur disparition ;
- d'autre part, l'annulation des créances éteintes ayant fait l'objet soit d'une procédure en rétablissement personnel soit d'une procédure collective.

L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

La créance éteinte s'impose à la Communauté Urbaine et au trésorier et plus aucune action de recouvrement n'est possible.

1) Budget Principal

- Admissions en non-valeur

Les sommes à recouvrer concernent des impayés pour le stationnement des gens du voyage, des loyers des bâtiments économiques et le centre de remise en forme d'Andrézieux-Bouthéon.

Exer- cice	N° Titre	SOMME RESTANT A RECOUVRER			Nature de la créance	Motifs de présentation
		HT (Budgétaire)	TVA	TTC		
2013	1992	1 401,66	274,73	1 676,39	loyer bâtiments économiques	PV de carence
2014	1011	174,73		174,73	Stationnements gens du voyage	PV de carence
2014	2385	37,50	7,50	45,00	abonnement centre de remise en forme Nautiform	Poursuite sans effet
2015	1497	58,80	11,76	70,56		Poursuite sans effet
2015	2489	438,11		438,11	Stationnements gens du voyage	Personne disparue
TOTAUX		2 110.80	293.99	2 404,79		

Par conséquent, il est proposé au Conseil de Communauté d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables ci-dessus pour un montant total de **2 110,80 €**. La dépense correspondante sera passée au **compte 6541** au budget Principal.

- Créances éteintes

Les sommes à recouvrer concernent essentiellement des loyers des bâtiments économiques :

Exer-cice	N° Titre	SOMME RESTANT A RECOUVRER			Nature de la créance	Motifs de présentation
		HT (Budgétaire)	TVA	TTC		
2013	605	700,83	137,36	838,19	Loyers Bâtiments économiques	Certificat d'irrécouvrabilité
	606	700,83	137,36	838,19		
	607	700,83	137,36	838,19		
	723	700,83	137,36	838,19		
2013	78	2 517,02	493,33	3 010,35	Loyers Bâtiments économiques	clôture pour insuffisance d'actif
	287	2 517,02	493,33	3 010,35		
	408	2 517,02	493,33	3 010,35		
	456	830,20	162,72	992,92		
	573	2 517,02	493,33	3 010,35		
	748	2 517,02	493,33	3 010,35		
	1048	913,37	179,02	1 092,39		
	1276	2 517,02	493,33	3 010,35		
	1277	2 517,02	493,33	3 010,35		
	1317	1 034,67	202,79	1 237,46		
	1453	2 517,02	493,33	3 010,35		
	1584	2 517,02	493,33	3 010,35		
	1990	2 517,02	493,33	3 010,35		
	2210	2 517,02	493,33	3 010,35		
2521	2 517,02	493,33	3 010,35			
2569	467,07	91,54	558,61			
2570	3 760,69	737,09	4 497,78			
2014	213	2 273,44	454,68	2 728,12	Signalétique/ service communication	Certificat d'irrécouvrabilité
	564	2 517,02	503,40	3 020,42		
	565	2 517,02	503,40	3 020,42		
	856	2 518,55	503,71	3 022,26		
	1098	2 481,68	496,33	2 978,01		
	1341	2 481,68	496,33	2 978,01		
2014	MA989	386,40	0,00	386,40		
TOTAUX		55 189,35	10 800,41	65 989,76		

Par conséquent, il est proposé au Conseil de Communauté d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables ci-dessus pour un montant budgétaire total de **55 189,35 €**, ce qui représente moins de 1 % des recettes des loyers économiques. La dépense correspondante sera passée au **compte 6542** au budget Principal.

2) Budget des Transports

Les sommes à recouvrer concernent le transport scolaire.

- Admissions en non-valeur

Exer- cice	N° Titre	SOMME RESTANT A RECOURRER			Nature de la créance	Motifs de présentation
		Budgétaire	TVA	TTC		
2013	154	28,04	1,96	30,00	Transport scolaire	Poursuite sans effet
2013	324	28,04	1,96	30,00		
2014	182	28,64	2,86	31,50		
2014	345	28,64	2,86	31,50		
2014	472	54,55	5,45	60,00		
TOTAL		167,91	15,09	183,00		

Par conséquent, il est proposé au Conseil de Communauté d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables ci-dessus pour un montant budgétaire total de **167,91 €**. La dépense correspondante sera passée au **compte 6541** au budget des Transports.

- Créances éteintes :

Exer- cice	N° Titre	SOMME RESTANT A RECOURRER			Nature de la créance	Motifs de présentation
		Budgétaire	TVA	TTC		
2016	110	60,00	6,00	66,00	Transport scolaire	Surendettement : rétablissement personnel sans LJ
TOTAL		60,00	6,00	66,00		

Par conséquent, il est proposé au Conseil de Communauté d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables ci-dessus pour un montant budgétaire total de **60 €**. La dépense correspondante sera passée au **compte 6542** au budget des Transports.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **approuve les admissions en non-valeur et créances éteintes ci-dessus pour un montant budgétaire de 57 300,15 € sur le Budget Principal et 227,91 € sur le budget des Transports ;**
- **autorise la réalisation de la dépense sur les comptes 6541 et 6542 sur chacun de ces budgets.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU